

STRATÉGIE TERRITORIALE 2020-2025

Mises à jour et ajustements du document du 18 décembre 2019
suite au bilan intermédiaire en 2022

Bassin Versant Touche Poupard



Bassin Versant Sèvre Niortaise amont



Bassin Versant Touche Poupard

Captage du barrage de la Touche Poupard :

- * Eau superficielle : le Champ de Poupard
- * Volumes prélevés : max 3.5 Mm³/an
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- * **Eutrophisation** (développement de cyanobactéries – excès phosphore / azote)
- * **Détections régulières de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

Bassin versant de la Touche Poupard :

- * 55 km² | 7 communes
- * Territoire rural : 77% surface agricole utile (SAU) | 63% de la SAU en herbe / Dominante Elevage Bovin Viande ;
- * 106 exploitations agricoles (dont 33 représentent 75% de la SAU).
- * **Bordure Sud-Est du Massif Armoricain – Paysage de bocage –**

Caractéristiques du transfert : principalement par ruissellement.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE

S²LOW

Captage de la Touche Poupard

Captage de la Corbelière

Bassin Versant Sèvre Niortaise amont

Captage de la Corbelière :

- * Eau superficielle : la Sèvre Niortaise
- * Volumes prélevés : entre 1.9 et 2.5 Mm³/an
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- * **Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates**
- * **Détections régulières de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

- * 573 km² | 35 communes
- * Territoire rural : 77% en surface agricole utile (SAU) | 72% de la SAU en grandes cultures | 580 exploitations agricoles (dont 209 représentent 75% de la SAU).
- * Activités agricoles hétérogènes : polyculture-élevage / Grandes cultures / élevages hors sol (volailles principalement).
- * Industries agroalimentaires importantes

Caractéristiques du transfert : **Sous-sols fortement karstiques** (avec transferts rapides : gouffres, dolines) **et des transferts importants par lessivage.**

80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux.

Données générales :

- Cours d'eau permanents
- - - Cours d'eau intermittents
- Sous-bassin versant du Pamproux
- Sous-bassin versant de la Dive
- ★ Gouffres
- Dolines

1. Des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Le territoire de ce Contrat territorial fusionne deux bassins versants :

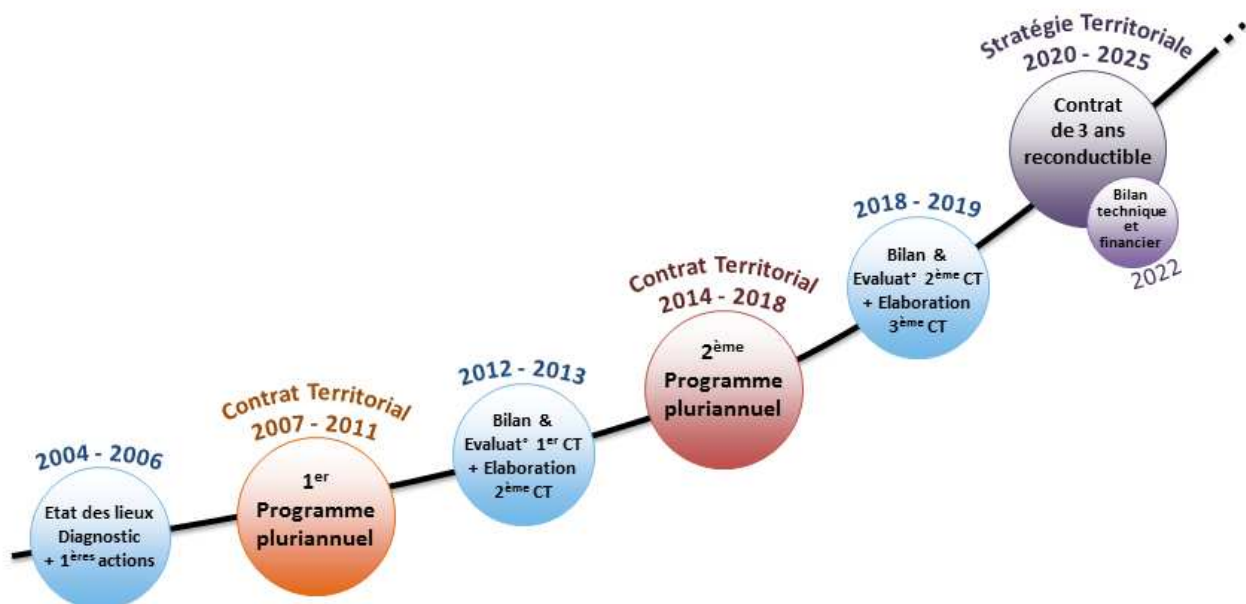
- Le bassin versant de la Touche Poupard, alimentant le captage du même nom.
- Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, alimentant le captage de La Corbelière.

Ces deux captages, en eau superficielle, forment un pôle de production d'eau potable produisant annuellement près de 5 millions de m³. Ce sont des **captages prioritaires Grenelle** ; ils **alimentent directement environ 60 000 habitants**. De plus, ils permettent **une sécurisation en eau potable d'une grande partie du département grâce à plusieurs interconnexions** avec d'autres producteurs et distributeurs : notamment le Syndicat des eaux du Vivier desservant la ville de Niort et la SPL des eaux du Cébron au nord. Ainsi ce sont des **captages stratégiques pour l'alimentation en eau potable des Deux-Sèvres** (Schéma Départemental d'alimentation en eau potable Deux-Sèvres). La liste des masses d'eau concernées par ces deux territoires est disponible en annexe [cf. [Annexe I](#)].

2. Une démarche volontariste progressive pour la protection de la qualité de l'eau brute / Programme Re-Sources

Les ressources en eau des captages de la Touche Poupard et de la Corbelière sont **interdépendantes et stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le sud Deux-Sèvres** ; elles peuvent également venir en secours de plusieurs collectivités. Ce sont des ressources vulnérables situées en eau superficielle. Le Syndicat des eaux du SERTAD, en partenariat avec le Syndicat des eaux du St Maixentais (SPAEP – l'exploitation du captage de La Corbelière passera à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre au 1/01/2020) a de ce fait initié une démarche de protection de la qualité de l'eau dès 2004. Ces bassins versants font ainsi partie des bassins « pilotes » de la démarche « Re-Sources ». Chaque bassin a fait jusqu'alors l'objet de deux contrats territoriaux séparés avec des stratégies d'intervention différentes, adaptées à leur contexte hydrogéologique et agricole spécifique.

La nécessité de continuer d'agir pour la qualité de l'eau a été validée en Comité de pilotage du 12 février 2019 et par le Conseil Syndical du SERTAD le 15 avril 2019. Le présent dossier présente la stratégie sur la période 2020-2025.



2.1. Evolution de la qualité de l'eau – Captage de la Touche

Eléments de vulnérabilité – Le bassin versant de la Touche Poupard (55 km²) se situe sur la bordure Sud-Est du Massif Armoricaïn, la géologie se compose de schistes du primaire et les hauts versants du socle sont recouverts par des formations marneuses et calcaires. Près de 60% de la surface a une pente supérieure à 7%. Le ruissellement est le principal mode de transfert ; le réseau superficiel est dense avec 48 km de cours d'eau et les ressources en eau souterraines sont peu importantes.

Il s'agit d'un territoire rural et bocager avec plus de 60% de la SAU en prairies et un maillage de haies important. Cette occupation du sol (prairies/haies) est favorable à la qualité de l'eau en limitant l'érosion et l'utilisation d'intrants. Si les concentrations en nitrates au barrage sont relativement faibles (cf. ci-dessous) le plan d'eau montre toutefois des signes d'eutrophisation.

Eutrophisation :

Phosphore : Depuis 2014, le percentile 90 (P90) pour le phosphore se maintient en-dessous de 0.10 mg/L au captage et respecte ainsi les objectifs de qualité à horizon 2025.

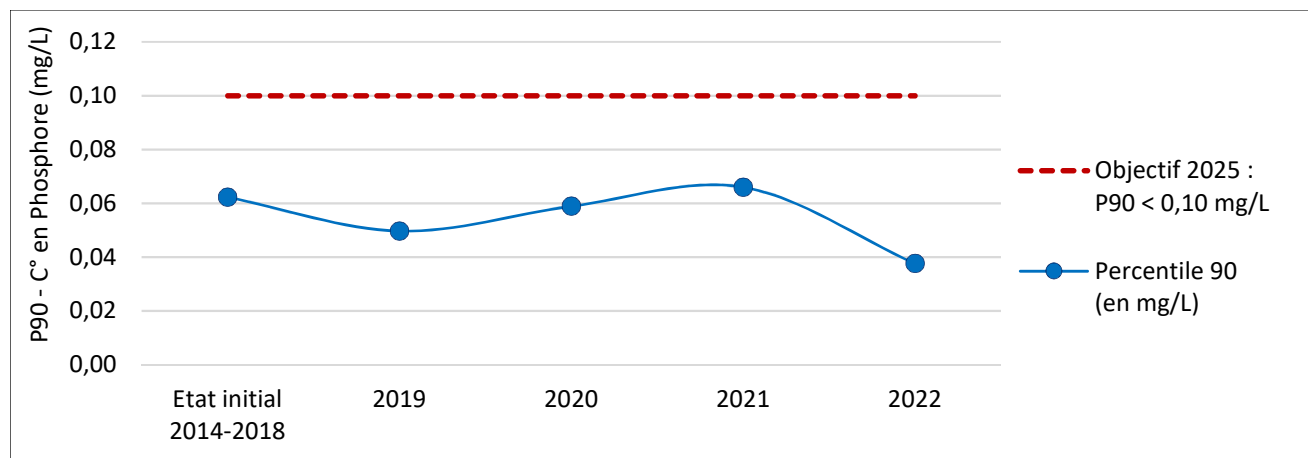


Figure 1 : PERCENTILE 90 DE LA CONCENTRATION EN PHOSPHORE AU CAPTAGE DE LA TOUCHE POUPARD (POUR 2022 : RESULTATS 1^{ER} TRIMESTRE – 3 VALEURS)

Les résultats du suivi mis en place sur les principaux affluents du plan d'eau montrent des concentrations en phosphore total supérieures aux valeurs relevées au niveau du barrage. Ceci est illustré pour le Chambon, principal affluent, sur le graphique de la concentration en phosphore de l'annexe II (cf. entrée du plan d'eau).

Nitrates : Jusqu'à 2018, les concentrations au barrage étaient relativement faibles (6 mg/L en moyenne de 2014 à 2018) et les objectifs du contrat 2014-2018 ont été respectés [cf. Annexe II].

Cependant, on assiste à une tendance à la hausse, après une nette augmentation en 2018, puis en 2019 (avec la plus haute valeur relevée depuis la mise en service de l'usine en 2005). Des traces d'érosion étaient nettement visibles sur le bassin versant. De même, en février 2021, un épisode inédit de turbidité trop élevée de l'eau brute a eu lieu suite à des précipitations importantes sur des sols nus soumis à l'érosion. L'usine du SERTAD a dû modifier de manière conséquente, ses procédés de potabilisation pendant 72h, afin de continuer à fournir de l'eau potable.

L'année 2020 a connu une baisse des concentrations mesurées, qui s'est poursuivie sur l'année 2021 et le début d'année 2022. Actuellement, la concentration moyenne est en-dessous de 10 mg/L et la concentration maximale en dessous de 20 mg/L donc les objectifs sont atteints au niveau du captage.

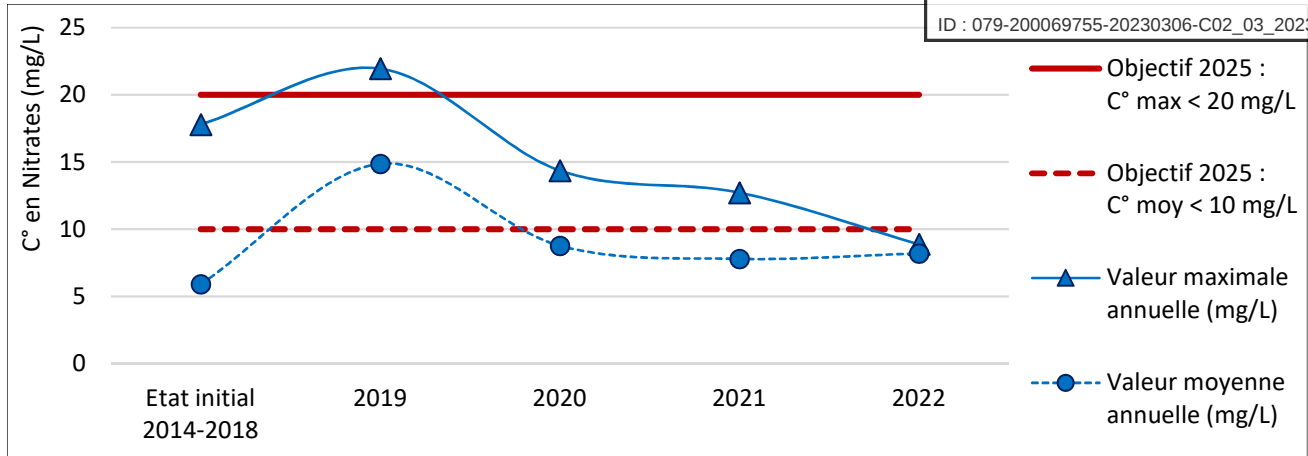


Figure 2 : CONCENTRATIONS MOYENNES ET MAXIMALES ANNUELLES EN NITRATES AU CAPTAGE DE LA TOUCHE POUPARD (POUR 2022 : RESULTATS JUSQU'AU 31/05 – 144 VALEURS)

Même si une baisse des nitrates s'observe au captage après le pic qui s'est étalé sur 2018 et 2019, les valeurs ne sont pas redescendues au même niveau qu'avant. La moyenne sur la période 2014-2018 était de 5.90 mg/L tandis qu'en 2021, elle était de 7.80 mg/L.

Par ailleurs, les concentrations en nitrates en amont du plan d'eau sont généralement plus importantes que celles mesurées au niveau du captage mais cela ne fut plus le cas en 2018 et 2019. **Cela montre la fragilité de l'équilibre du plan d'eau et que sa capacité à abaisser les apports en excès de nutriments et de polluants n'est pas garantie.** Par ailleurs, l'augmentation des concentrations en nitrates a des répercussions sur les autres ressources qui dépendent de la dilution permise par la ressource de la Touche Poupard.

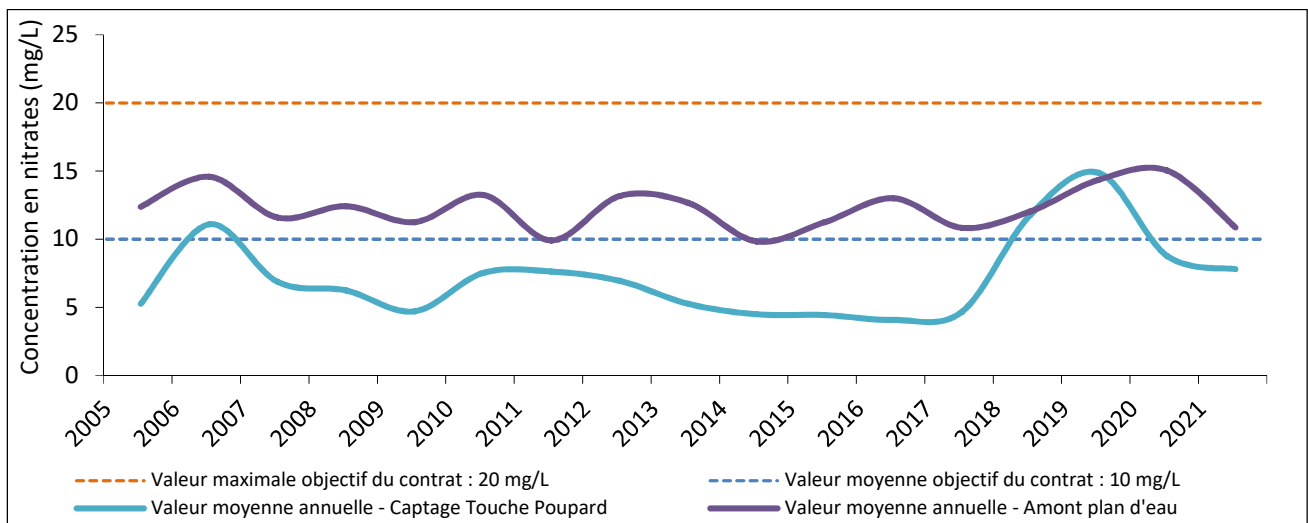


Figure 3 : CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN NITRATES AU CAPTAGE ET EN AMONT DU PLAN D'EAU

Cyanobactéries : on observe clairement une augmentation dans le plan d'eau l'été depuis 2017 [cf. Annexe II]. Il n'y a pas de valeur guide sur ce paramètre. Une étude menée en 2015/2016 conclu que le plan d'eau de la Touche Poupard montre des signes d'eutrophisation ; la charge en provenance du bassin versant en nutriments, notamment le phosphore serait à réduire pour éviter une dégradation. De plus un suivi nitrate et phosphore a été mis en place depuis 2016 sur les 8 affluents du plan d'eau pour une meilleure connaissance de ce phénomène.

Produits phytosanitaires

La situation concernant les produits phytosanitaires s'est dégradée. **Les détections sont régulières et les objectifs du contrat 2014-2018 n'étaient pas respectés. Un traitement curatif est indispensable avant distribution.** La concentration maximale pour la somme des molécules a été observée en 2018 à 0.83 µg/L. Les molécules détectées sont principalement des herbicides. A noter que le suivi, depuis 2017, des métabolites du Métazachlore et du Métolachlore ont engendré des dépassements quasi-systématiques des objectifs de qualité. Ainsi, depuis cette date, aucun prélèvement d'eau brute n'est conforme à la norme eau potable. De plus un anti-limace (métaldéhyde) a été régulièrement détecté. Ces molécules génèrent des difficultés pour la potabilisation de l'eau, aussi, l'unité de traitement au charbon actif de l'usine du SERTAD va être doublée.

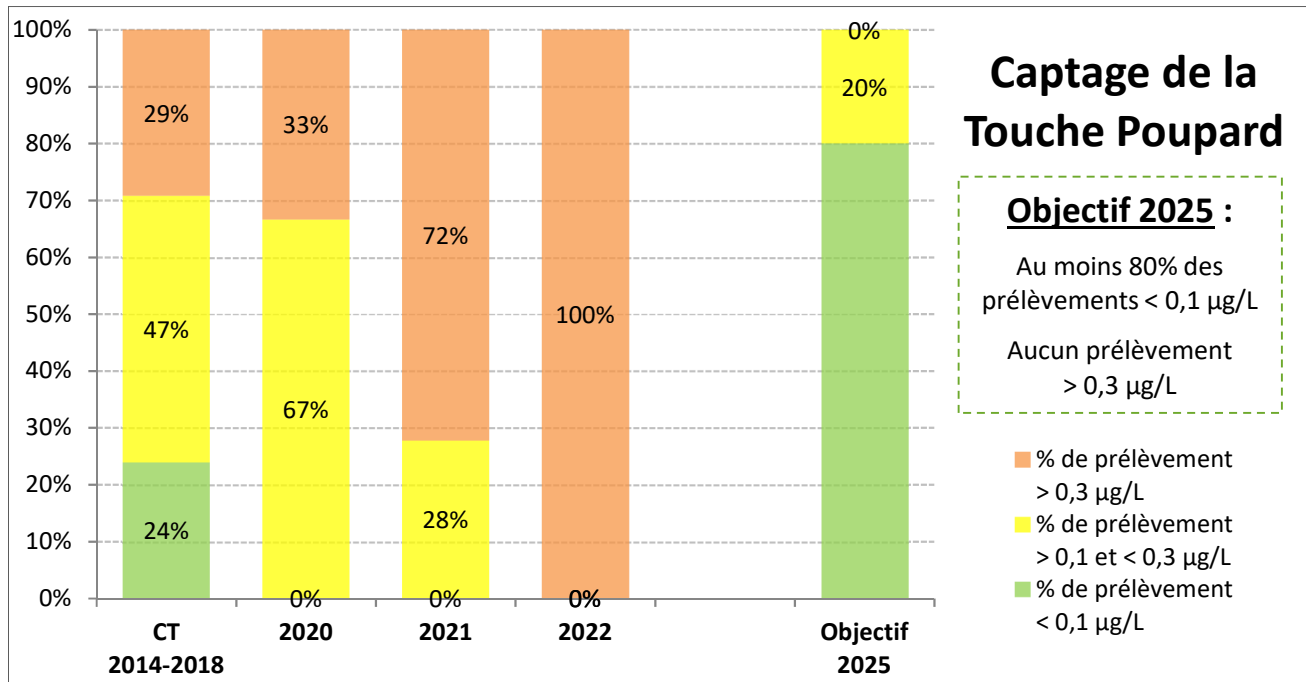


Figure 4 : BILAN DU SUIVI DES PHYTOSANITAIRES AU CAPTAGE DE LA TOUCHE POUPARD (POUR 2022 : RESULTATS JUSQU'AU 19/04 – 6 PRELEVEMENTS)

Pour information, le 2nd point de prélèvement pour les produits phytosanitaires, situé en amont du plan d'eau (Moulin des Isles) a enregistré une augmentation du nombre de molécules détectées. De plus, les concentrations maximales pour la somme des molécules furent très élevées en 2019 et 2020 donc une attention particulière doit être portée en **tête de bassin versant**.

		2019	2020	2021	2022
Captage de la Touche Poupard	Nb molécules détectées / recherchées	10 / 105	10 / 113	13 / 251	8 / 245
	C°max somme des molécules	0,573 µg/L	0,400 µg/L	0,475 µg/L	0,513 µg/L
Moulin des Isles	Nb molécules détectées	18 / 147	21 / 240	12 / 240 (+ 12 molécules sous forme de traces)	Résultats disponibles pour un seul prélèvement à ce jour
	C°max somme des molécules	2,129 µg/L	2,279 µg/L	0,437 µg/L	

Figure 5 : BILAN DU SUIVI DES PHYTOSANITAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA TOUCHE POUPARD

2.2. Evolution de la qualité de l'eau – Captage de la Corbelière

Eléments de vulnérabilité – Le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont (573 km²) qui alimente le captage de La Corbelière, se caractérise quant à lui principalement par des sous-sols fortement karstiques avec des transferts rapides à semi-rapides par des zones d'infiltration préférentielle (gouffres et dolines). En dehors de ces zones d'infiltration préférentielle, les transferts se font majoritairement par lixiviation.

Il s'agit d'un territoire rural avec de nombreuses activités en bordure de la Sèvre Niortaise et ses affluents. L'agriculture (77% de la surface du bassin en SAU) est plus diversifiée que sur la Touche Poupard : polyculture-élevage (21% de la SAU en prairies), grandes cultures avec des rotations courtes (près de 30% de la sole totale en blé) et des élevages hors sols (volailles principalement). De plus des industries agro-alimentaires sont présentes sur le bassin : laiteries, abattoir, ...

Nitrates : La pluviométrie influence fortement les concentrations et les flux de nitrates. En moyenne 60% des flux d'azote transitent sur quatre mois de décembre à mars. En cas de pluviométrie faible lors des périodes de drainage (c'est-à-dire octobre à février) il y aura peu de transferts d'azote sur le bassin versant. Une étude de 2012 a estimé que 80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du sous-bassin versant du Pamproux. Les concentrations en nitrates semblent marquer une stagnation voire une diminution depuis 2014 [cf. *Annexe II*]. Ces pics ont lieu en fin d'année / début d'année lors des épisodes pluvieux importants entraînant une lixiviation des sols agricoles. Cependant les concentrations en nitrates sont restées trop élevées par rapport aux objectifs fixés dans le contrat 2014-2018. De plus, un dépassement de la norme eau brute (50 mg/L) sur une vingtaine de jours a été enregistré en décembre 2018 / janvier 2019 ; le dernier dépassement remontant à janvier 2013.

Par la suite, un seul pic a été enregistré (en 2020), il était à 52.2 mg/l. En 2021, la valeur maximale mesurée au captage est de 46.4 mg/L. En 2022, elle est pour l'instant de 43.6 mg/L mais ceci est à mettre en perspective avec la très faible pluviométrie. Le P90 a tendance à diminuer également, toutefois, en 2021, il est à 44.1 mg/L ce qui est supérieur à l'objectif de 35 mg/L.

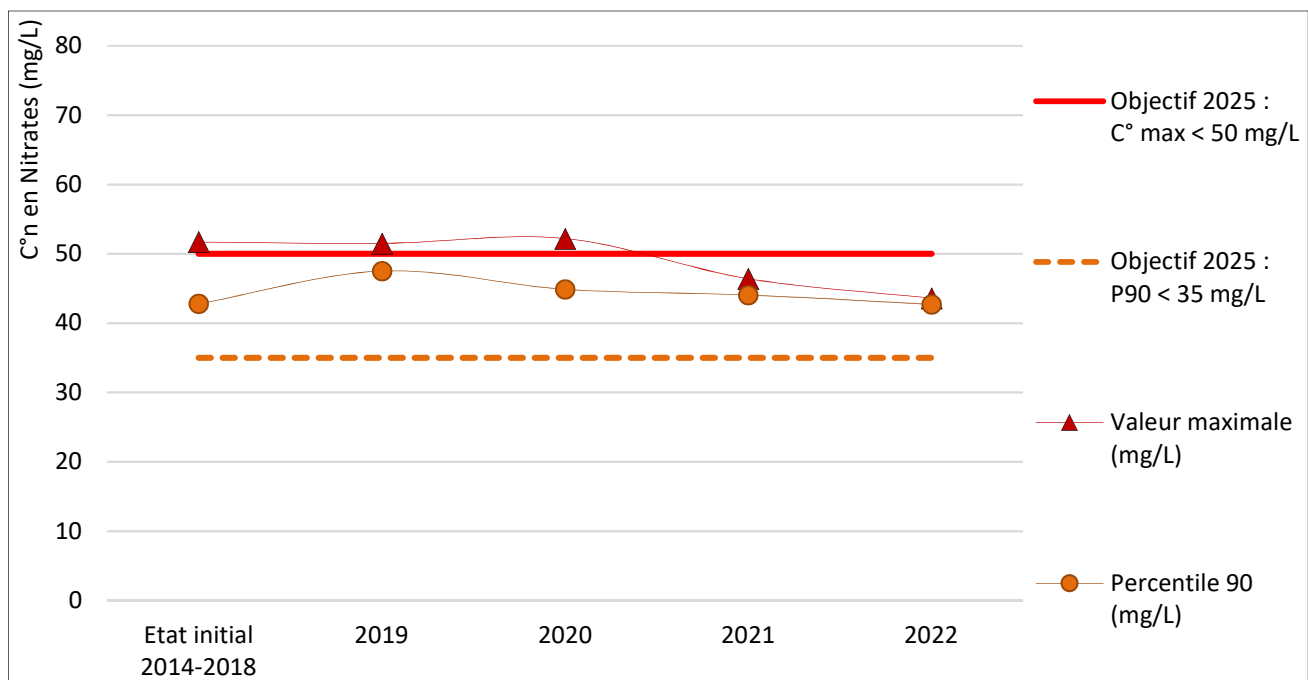


Figure 6 : CONCENTRATIONS MAXIMALES ET PERCENTILES 90 ANNUELS EN NITRATES AU CAPTAGE DE LA CORBELIERE (POUR 2022 : RESULTATS JUSQU'AU 31/05 – 149 VALEURS)

Un suivi nitrates est en place sur 10 points en eau superficielle du bassin versant. Les points situés sur le cours d'eau du Pamproux se distinguent par des concentrations en nitrate élevées. Sur ce sous-bassin versant, la situation est nettement plus dégradée même si une tendance à la diminution s'observe par rapport à l'état initial. En 2021, 24 dépassements du seuil de 50 mg/L (soit 55 % des mesures) ont été enregistrés. Le P90 est de 51.60 mg/L. Les objectifs ne sont donc pas atteints.

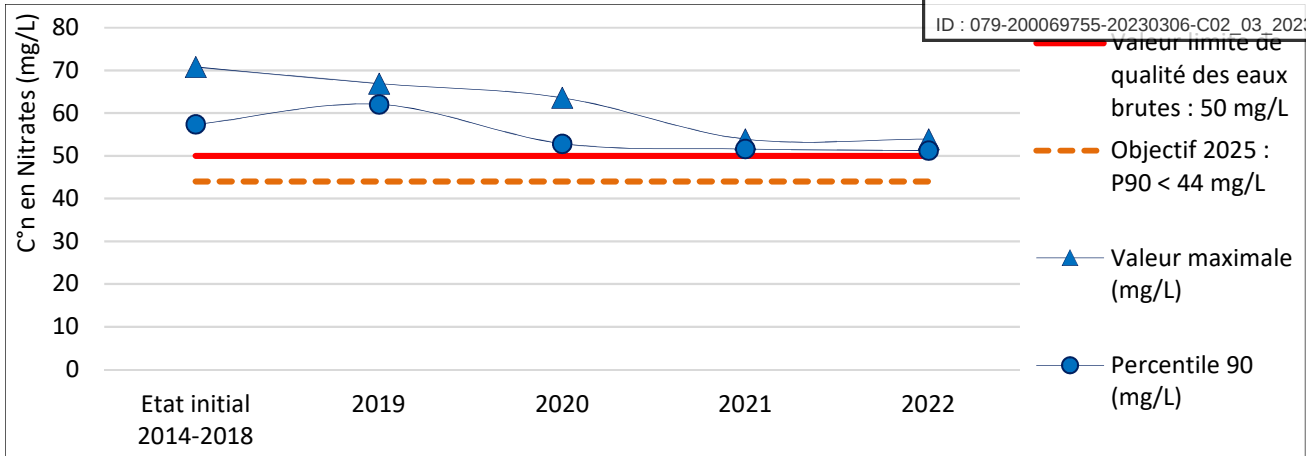


Figure 7 : CONCENTRATIONS MAXIMALES ET PERCENTILES 90 ANNUELS EN NITRATES SUR LE PAMPROUX (POUR 2022 : RESULTATS JUSQU'AU 31/05 – 20 VALEURS)

Produits phytosanitaires : les détections sont régulières et les objectifs du contrat 2014-2018 n'ont pas été respectés. Un traitement curatif est indispensable avant distribution. La concentration maximale pour la somme des molécules a été observée à 2.63 µg/L en 2015 puis à 3.3 µg/L en 2020 et 2021. Les molécules détectées sont principalement des herbicides. De même que pour le captage de la Touche Poupard, le suivi des métabolites du Métazachlore et du Métolachlore a été mis en place depuis 2017. Ces molécules, ainsi que le Diméthachlore CGA et l'AMPA, ont engendré des dépassements quasi-systématiques des objectifs de qualité avec des concentrations pouvant atteindre 1.1 µg/L. De plus, un anti-limace (métaldéhyde) a été régulièrement détecté générant des difficultés pour la potabilisation de l'eau.

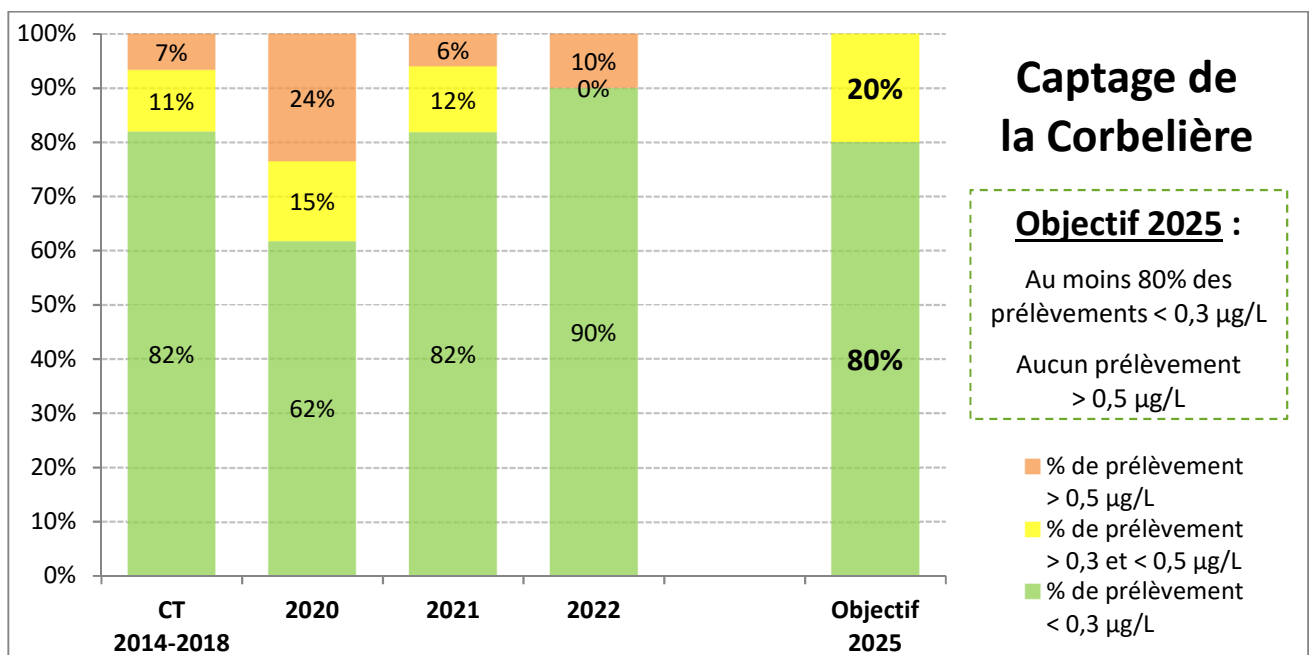


Figure 8 : BILAN DU SUIVI DES PHYTOSANITAIRES AU CAPTAGE DE LA CORBELIERE (POUR 2022 : RESULTATS JUSQU'AU 10/05 – 10 PRELEVEMENTS)

2.3. Synthèse de l'évolution de la qualité de l'eau démarche Re-Sources et objectifs 2025.

		Etat initial 2004-2006	Bilan 2007-2013	Bilan 2014-2018	Bilan intermédiaire 2021	Objectifs 2025
Nitrates	TP	C° max = 19.70 mg/L C° moy = 8.57 mg/L	C° max = 15.60 mg/L C° moy = 6.52 mg/L	C° max = 17.80 mg/L C° moy = 5.90 mg/L → Résultats fragiles. Augmentation en 2019. Concentrations plus élevées en entrée du plan d'eau.	<u>Valeurs max / Moyenne</u> Captage : 12.72 / 7.80 mg/L Chambon amont : 16.50 / 10.86 mg/L PM1 : 17.60 / 6.64 mg/L PM2 : 19.90 / 10.98 mg/L PM3 : 17.90 / 14.09 mg/L PM4 : 18.10 / 11.18 mg/L PM5 : 24.80 / 13.86 mg/L PM6 : 25.50 / 20.91 mg/L PM7 : 42.60 / 24.47 mg/L	C° max < 20 mg/L C° moy < 10 mg/L Captage et 8 affluents du plan d'eau.
	SNA	C° max = 59.70 mg/L P90 = 43.53 mg/L	C° max = 54.40 mg/L P90 = 47.50 mg/L Pamproux : P90 = 59.30 mg/L	C° max = 51.70 mg/L P90 = 42.80 mg/L Pamproux : P90 = 54.21 mg/L → Tendance à la baisse mais résultats fragiles: pic en fin d'année 2018/début 2019.	Captage : C° max = 46.40 mg/L P90 = 44.06 mg/L Pamproux : P90 = 51.60 mg/L	C° max < 50 mg/L P90 < 35 mg/L Pamproux : P90 < 44 mg/L
Phosphore	TP	2006 P90 = 0.089 mg/L (données contrôle sanitaire + suivi barrage)	P90 = 0.106 mg/L (données contrôle sanitaire + suivi barrage)	P90 = 0.08 mg/L (données contrôle sanitaire + suivi barrage) → Concentrations plus élevées en entrée du plan d'eau. Signes d'eutrophisation avec augmentation des cyanobactéries.	<u>Valeurs du P90</u> Captage : 0.066 mg/L Chambon amont : 0.149 mg/L PM1 : 0.046 mg/L PM2 : 0.058 mg/L PM3 : 0.058 mg/L PM4 : 0.077 mg/L PM5 : 0.199 mg/L PM6 : 0.075 mg/L PM7 : 0.208 mg/L	P90 < 0.10 mg/L Captage et 8 affluents du plan d'eau.
Phytosanitaires	TP	2005-2006 Somme : 96.4% < 0.3 µg/L 3.6% entre 0.3 et 0.5 µg/L 0% > 0.5 µg/L Molécule : 0.21 % des détections > 0.1 µg/L	Somme : 99.5% < 0.3 µg/L 0.5% entre 0.3 et 0.5 µg/L 0% > 0.5 µg/L Molécule : 0.21 % des détections > 0.1 µg/L	Somme : 71% < 0.3 µg/L 21% entre 0.3 et 0.5 µg/L 8% > 0.5 µg/L Molécule : 0.86 % des détections > 0.1 µg/L → Traitement curatif indispensable	Somme : 0% < 0.1 µg/L 28% entre 0.1 et 0.3 µg/L 72% > 0.3 µg/L Molécule : 21 concentrations de molécule > 0.10 µg/L (soit 1.15 % des détections)	Somme : 80% < 0.1 µg/L et aucun > 0.3 µg/L Molécule < 0.10 µg/L
	SNA	2006 Somme : 83 % < 0.3 µg/L 8.5% entre 0.3 et 0.5 µg/L 8.5% > 0.5 µg/L Molécule : 0.85 % des détections > 0.1 µg/L	Somme : 86 % < 0.3 µg/L 9% entre 0.3 et 0.5 µg/L 5% > 0.5 µg/L Molécule : 1.07 % des détections > 0.1 µg/L	Somme : 82% < 0.3 µg/L 11% entre 0.3 et 0.5 µg/L 7% > 0.5 µg/L Molécule : 0.85% des détections > 0.1 µg/L → Traitement curatif indispensable	Somme : 82% < 0.3 µg/L 12% entre 0.3 et 0.5 µg/L 6% > 0.5 µg/L Molécule : 12 concentrations de molécule > 0.10 µg/L (soit 0.13 % des détections)	Somme : 80% < 0.3 µg/L et aucun > 0.5 µg/L Molécule < 0.10 µg/L

Depuis le démarrage de la démarche Re-Sources, la connaissance de la qualité de l'eau s'est améliorée. La recherche des différentes molécules phytosanitaires s'est étoffée, notamment celles des métabolites de dégradation ; il est ainsi difficile de tirer des conclusions sur ce paramètre. Concernant les nitrates, une tendance à la baisse s'observe au captage de la Corbelière. Pour le captage de la Touche Poupard l'enjeu eutrophisation a été mieux cerné dans le cadre du second contrat avec la réalisation d'une étude et la mise en place d'un suivi nitrates et phosphore sur les différents affluents du plan d'eau. Cet enjeu est crucial pour la poursuite des actions sur ce territoire.

Les bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard sont situés sur l'amont du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, les objectifs de qualité de l'eau 2025 ont ainsi été déterminés en cohérence avec les objectifs de ce SAGE [cf. [Annexe III](#)]. Les objectifs du SAGE sur les nitrates sont très ambitieux par rapport à l'état actuel de la masse d'eau (objectif P90 = 25 mg/L à l'horizon 2027). L'objectif nitrates retenu pour 2025 sur la Sèvre Niortaise par le Comité de pilotage est de 35 mg/L en P90.

2.4. Stratégie 2020-2025 pour la qualité de l'eau : u depuis le lancement de la démarche Re-Sources



Comme le montre le schéma ci-dessus, les contrats territoriaux (CT) 2014-2018 ont permis de donner une nouvelle ampleur à la démarche de protection de l'eau sur les deux bassins versants notamment via la mise en place de la maîtrise d'ouvrage partagée avec les organismes professionnels agricoles (OPA) signataires. **L'objectif de la stratégie est de poursuivre cette montée en puissance de la dynamique par une recherche de synergie avec l'ensemble des démarches et programmes locaux.**

Un bilan plus détaillé des précédents contrats territoriaux est en annexe [cf. *Annexe IV*].

La poursuite de la démarche volontariste pour la qualité de l'eau sur ces territoires est essentielle.

Comme présentée précédemment, la qualité de l'eau sur ces deux bassins versants est extrêmement fragile. De plus, dans le cas du bassin versant de la Touche Poupard, la masse d'eau est doublement menacée. D'une part, par une déstructuration de l'activité d'élevage avec comme impacts un retournement des surfaces en herbe et ainsi un accroissement de l'érosion et des flux d'azote et de phosphore vers le plan d'eau. D'autre part, le changement climatique peut accroître les risques d'eutrophisation par des températures et un rayonnement solaire plus importants et des précipitation plus irrégulières.

Il est ainsi essentiel de maintenir une animation et un programme d'actions en faveur de la qualité de l'eau sur ces territoires. Rappelons que **le contrat territorial est l'un des seuls outils opérationnels qui crée de manière structurée un lieu d'échanges sur la qualité de l'eau entre les différents acteurs.** Cela permet une mise en cohérence des actions locales et de responsabiliser les acteurs à l'atteinte des objectifs pour la qualité de l'eau.

Les démarches en faveur de la qualité de l'eau demandent un travail sur la durée ; le changement est un processus long. Les précédents contrats ont impulsé des dynamiques qu'il faut davantage amplifier. De 2014 à 2019, **24 structures agricoles ont participé au programme d'actions** et les animateurs ont été en contact avec près de 70 techniciens ou responsables environnement de ces structures. Par ailleurs, 53 acteurs du territoire

(agriculteurs, structures agricoles et élus) se sont mobilisés lors de trois gros événements de la stratégie du programme d'actions 2020-2025.

Aussi, un arrêt des démarches volontaristes serait un signal extrêmement négatif à l'encontre de ces acteurs et de l'importance donnée par la puissance publique aux enjeux de la qualité de l'eau.

Comment un troisième contrat territorial permettra-t-il d'atteindre durablement une bonne qualité de l'eau ?

➤ Par des leviers d'actions innovants, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations

La stratégie 2020-2025 s'inscrit en rupture des précédentes programmations par :

- **Une démarche pour une augmentation des surfaces en herbe. La stratégie doit permettre de maintenir les élevages en place et d'y mener une transition fourragère conduisant au développement viable et durable des prairies.** Cet axe stratégique est un défi dans le contexte actuel de grandes difficultés économiques de l'élevage accentuées par l'arrêt de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) sur 22 communes des deux bassins versants. Rappelons que toute surface en prairie retournée constitue pour les surfaces en grandes cultures un effort supplémentaire à réaliser pour atteindre les objectifs qualité de l'eau.

Les leviers déployés seront un travail sur la rentabilité des exploitations en élevage herbager, la valeur ajoutée de leurs productions (développement des circuits courts, etc.) et leur autonomie globale. Cette stratégie de mobilisation pour le maintien de l'élevage herbager sur les bassins versants et le développement des surfaces en herbe, malgré le contexte défavorable, est partagée et soutenue par les acteurs du territoire.

- **Un travail de facilitation pour diversifier les assolements** en y intégrant des cultures moins impactantes pour la qualité de l'eau et couvrant mieux le sol en période à risque. Les cultures à biomasse et les légumineuses fourragères ont été identifiées comme pertinentes pour ce territoire. Le développement des intercultures en période à risque de lixiviation est primordial mais ne suffira pas à lui seul à atteindre les objectifs de qualité de l'eau ; une modification des assolements vers des cultures à bas niveaux d'impacts est également nécessaire.
- **Une prise en compte des surfaces en culture dans la Touche Poupard** avec un travail pour limiter leur impact sur l'eau en y favorisant des techniques alternatives et des systèmes favorables à la qualité de l'eau (agriculture biologique ou de conservation, désherbage mécanique...).
- **Un ciblage des zones de transferts rapides** avec la mise en place d'actions de protection des gouffres prioritaires accompagnées par de la maîtrise foncière du SERTAD [cf. *Annexe VIII*].
- **Une maîtrise foncière des zones les plus sensibles de la Touche Poupard** [cf. *Annexe VIII*].

La stratégie 2020-2025 s'inscrit également en partie dans une accélération des leviers reconnus comme pertinents et efficaces pour la qualité de l'eau, sur ces territoires, dans les précédents contrats. Ces leviers seront renforcés et adaptés afin d'être plus largement mobilisés dans les exploitations. Il s'agit :

- **De la poursuite et du renforcement des actions sur la couverture des sols en périodes à risques de lixiviation (notamment les intercultures)**, identifiés comme le premier levier à mettre en œuvre pour limiter les pertes d'azote dans le cadre de l'étude « ELLIAS – Evaluer et Limiter les Lixiviations d'azote des agrosystèmes vers les eaux » réalisée lors du contrat 2014-2018 de la Sèvre Niortaise amont. **Les intercultures courtes devront être développées.**
- **De la poursuite du développement de l'Agriculture biologique** (ces dernières années ont vu un essor de l'intérêt des agriculteurs pour ce système).
- **De la poursuite et du renforcement des actions de protection des zones sensibles** notamment les zones humides [cf. *Annexe VIII*].

- **De la poursuite de l'aménagement foncier sur la Touche Poupard (Niortaise amont),** démarches longues initiées lors du contrat 2014-2018 visant à faciliter le développement des surfaces en herbe (en rendant les exploitations d'élevage plus fonctionnelles) et la protection des zones sensibles. Le projet concernant la prairie mothaise sera portée par la suite par le CTMA [cf. *Annexe VIII*].
- **De la poursuite de l'acquisition foncière sur le secteur de la prairie mothaise par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres** (bassin Sèvre Niortaise amont) avec une demande d'extension de cette zone de préemption en aval sur le Périmètre de Protection Rapproché B2 du captage de la Corbelière (245 ha) [cf. *Annexe VIII*].
- **Par une approche visant une meilleure mise en œuvre des changements de pratiques dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire**
 - **Une approche nécessairement économique** afin de mettre en avant la rentabilité des pratiques favorables à la qualité de l'eau (travail sur la marge nette, recherche de plus-value économique pour les productions, ...).
 - **La mise en place d'un outil de diagnostic d'exploitation adapté afin de mobiliser davantage et servir au mieux la stratégie du territoire.** L'évaluation du contrat 2014-2018 a conclu que les diagnostics proposés étaient bien conçus techniquement mais n'ont pas été suffisamment attractifs pour les agriculteurs en dehors des mesures agro environnementales. **Ces diagnostics adaptés doivent permettre de mettre en place un projet d'exploitation en vue d'un changement favorable pour la qualité de l'eau.**
 - **La poursuite et le renforcement du partenariat avec les organismes professionnels agricoles,** signataires des contrats territoriaux 2014-2018 et maîtres d'ouvrage d'actions. Cette précédente programmation avait été pionnière dans la mise en place de ce fonctionnement à l'échelle du programme Re-Sources (avec les bassins du Cébron et du SEVT – Syndicat d'eau du Val du Thouet). Cela a permis de partager plus largement les enjeux de qualité de l'eau et de démultiplier la « force de frappe » sur les territoires.
 - **Une communication redéployée en direction de l'ensemble des acteurs du territoire** et notamment les habitants, non ciblés lors des précédents contrats.
- **Par une plus grande synergie avec les démarches locales (Plan Climat, PAT...) et les autres contrats territoriaux (CTMA, CTGQ, Re-Sources) pour une approche intégrée de la ressource en eau.**
 - De nouvelles structures signataires du contrat : notamment les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) présents sur les bassins versants pour une cohérence entre les politiques publiques [cf. *Annexe V*].
 - **Une synergie sera recherchée avec l'ensemble des démarches ci-dessous (non exhaustif) :**

Dispositifs	Liens avec la stratégie 2020-2025
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. - Grand Poitiers Communauté urbaine (en cours d'élaboration/ concertation) - PETR Pays de Gâtine (coordonne pour le compte de 3 Communautés de Communes le diagnostic)	CC Haut Val de Sèvre : Vise notamment la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité). Sensibilisation et accompagnement aux pratiques agricoles durables et innovantes. Développement de la ressource en bois. Développement de produits locaux / biologiques dans l'approvisionnement de la restauration collective. PETR Pays de Gâtine : prend en compte la problématique de l'eau face aux enjeux du réchauffement climatique.
PAT (Projet Alimentaire Territorial) - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et la Communauté d'Agglomération du Niortais. - Grand Poitiers Communauté urbaine.	Ces démarches pourraient entrer en synergie avec la recherche de développement de la valeur ajoutée pour l'élevage herbager.
Projet de PNR (Parc Naturel Régional) Gâtine	Mobilisation et synergie des acteurs autour de l'élevage herbager.
CTGQ (Contrat Territorial Gestion Quantitative) Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon. Schéma Directeur de la biodiversité (sera annexé au CTGQ) en cours d'écriture.	Le parcellaire des exploitations irrigantes représente 20 % de la SAU de la Sèvre Niortaise amont. Doit faire évoluer les pratiques agricoles et culturelles notamment par une réduction de l'usage des produits phytosanitaires et favoriser des pratiques agro-écologiques, plus respectueuses des sols et des milieux aquatiques et terrestres. Diagnostics d'exploitation multi-thématiques obligatoires, réalisés par tranche en lien avec la construction des réserves de substitution. Mise en place d'un observatoire des pratiques agricoles des irrigants. Ainsi, le CTGQ constitue une opportunité pour améliorer la qualité de l'eau et permettre dans le cadre d'un 3^{ème} contrat pour la qualité de l'eau de concentrer les actions Re-Sources sur les exploitations non irrigantes.
CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques)	Touche Poupard : ce territoire sera désormais couvert par un CTMA porté par le SMBVSN, sur la période 2023-2025, suite à la prise de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Niortaise. Sèvre Niortaise amont : CTMA porté par le SMC qui vise la reconquête du bon état de la Sèvre Niortaise (nouveau contrat 2023-2025). Un CTMA est en cours d'élaboration sur le secteur de la Dive du Sud par le Syndicat Vallée du Clain Sud pour la période 2023-2025.
La feuille de route pour la transition de la Région Nouvelle-Aquitaine « NéoTerra »	- Arrêter l'utilisation des substances CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) dès 2025 - Sortir des pesticides de synthèse en 2030. - Atteindre 80 % d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale (HVE) ou équivalent - Zéro destruction nette de zones humides. - Conforter la forêt et les zones humides pour le stockage du carbone La mise en place de cette feuille de route devra passer notamment par l'engagement des filières.
Programme Re-Sources	Mutualisation des moyens sur plusieurs bassins afin d'amplifier certaines actions (journées techniques, facilitation du développement de filières, appel au soutien de l'élevage herbager...). Actions principalement avec les bassins situés en Deux-Sèvres (« Rendez-vous des couverts »...) ; un travail particulier a été mis en place depuis 2014 avec la SPL des eaux du Cébron sur l'élevage herbager. Les AAC de la Corbelière et de la Varenne (programme Re-Sources 2022-2024 porté par Grand Poitiers Communauté Urbaine) se superposent en partie. Un travail est engagé pour parvenir à un fonctionnement politique et technique efficient.
Plan Ecophyto	Groupes Dephy et Fermes 30 000 présents sur les bassins versants.

➤ Par la mobilisation et l'implication des acteurs du territoire et le changement.

Les contrats territoriaux précédents ont impulsé une dynamique sur le territoire et permis au SERTAD d'être reconnu par les agriculteurs, les structures agricoles et les élus pour son action de protection de la qualité de l'eau brute. **Une partie de ces acteurs s'est mobilisée lors de réunions d'échanges puis lors de groupes de travail afin de construire la stratégie qu'ils souhaitent voir mis en œuvre sur leur territoire** afin d'amplifier et d'accélérer la transition agricole déjà en cours sur les deux bassins versants (intérêt nouveau pour l'agriculture de conservation, montée en puissance de l'agriculture biologique, développement du pâturage tournant dynamique...). Afin de préparer cette nouvelle stratégie et dimensionner la nouvelle programmation des rencontres individuelles ont eu lieu entre mars et juin 2019 avec de nombreux partenaires agricoles et des collectivités du territoire.

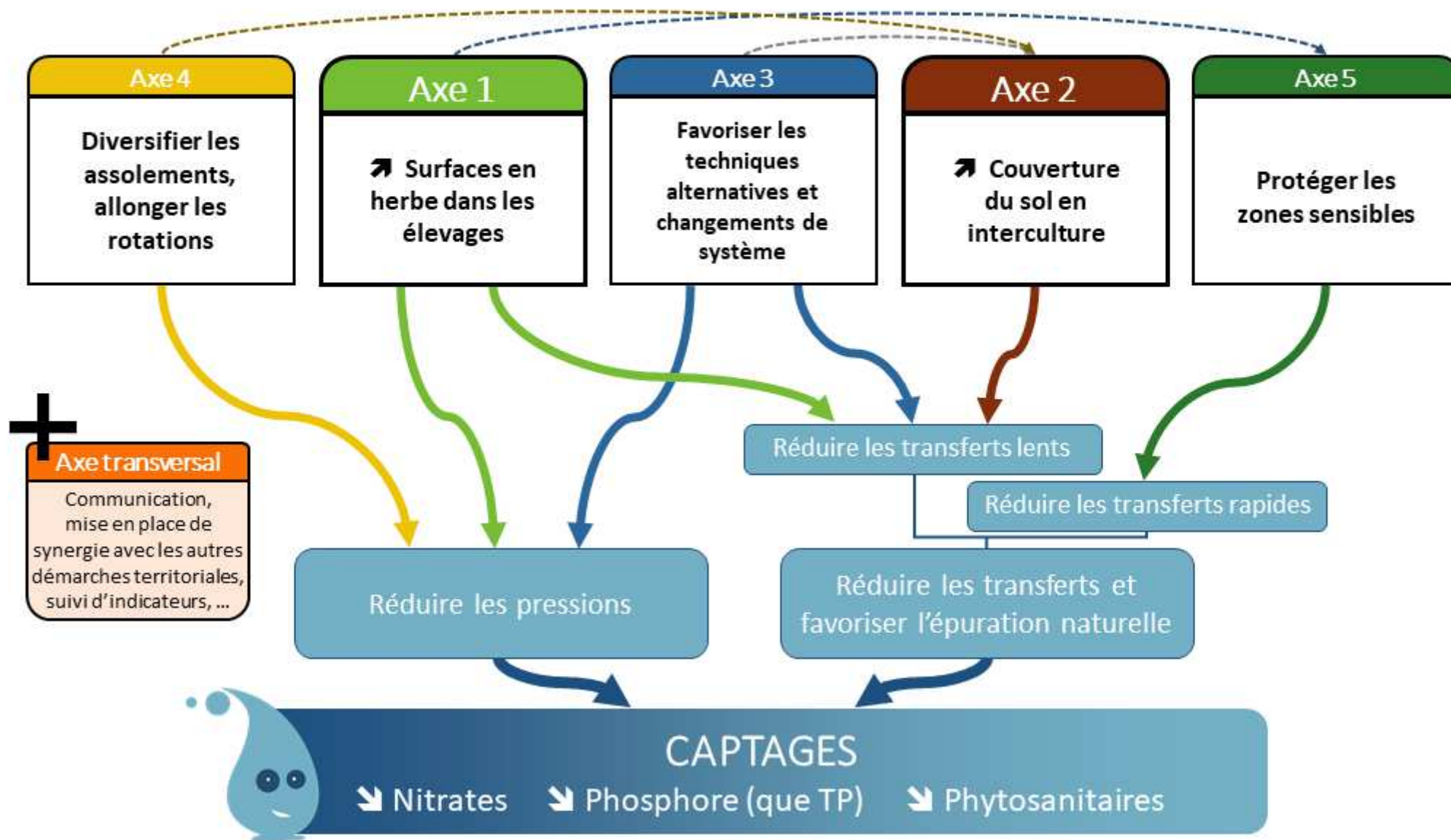
*Cette stratégie se veut **ambitieuse** (transition fourragère, changements de pratiques...), **mobilisatrice sur le territoire** (renforcement du partenariat avec les OPA, recherche d'une plus grande proximité avec les collectivités et de synergie avec les autres démarches territoriales, renforcement de la communication notamment vers les habitants,...) mais aussi **pragmatique** et **réaliste** (outil de diagnostic adapté, approche économique des actions menées dans les exploitations...) en prenant en compte les facteurs extérieurs influençant fortement l'agriculture du territoire (cf. Conditions de réussite).*

La figure ci-après synthétise les six axes stratégiques programmés dans la stratégie 2020-2025 pour atteindre durablement une bonne qualité de l'eau. Les objectifs d'occupation du sol et de pression phytosanitaire visés à horizon 2025 seront présentés plus précisément (état actuel, tendance, objectifs des politiques supra...) en annexe [cf. *Annexe VI*], ainsi que les leviers d'action [cf. *Annexe VII*]. Ils visent à définir un modèle agricole vers lequel tendre sur les bassins versants à l'issue du contrat territorial 2020-2025.

Bassin Versant
Touche Poupard

Stratégie 2020-2025 & objectifs à horizon 2025

Bassin Versant
Sèvre Niortaise amont



Priorisation territoriale

Touche Poupard : l'alimentation du barrage se fait par apport d'eau superficielle uniquement, les risques de pollution sont diffus, il n'y a donc pas de zones plus contributives que d'autres. Cependant les transferts se faisant principalement par ruissellement et érosion, les têtes d'écoulement et bordures de cours d'eau sont prioritaires notamment pour les actions foncières. Aussi, des actions sur les **milieux aquatiques** dans le cadre d'un futur CTMA sont primordiales. De même, les **haies perpendiculaires au sens de l'écoulement** devront être privilégiées dans la démarche d'aménagement foncier par exemple.

Sèvre Niortaise amont : le **sous-bassin versant du Pamproux** (167 km² sur les 573 km² du bassin versant) a une contribution estimée à près de 50% des flux de nitrates au captage de la Corbelière ; les actions devront donc y être fortement ciblées. Aussi les **zones préférentielles d'infiltrations (gouffres, dolines)** de ce secteur feront l'objet d'actions particulières, notamment foncières dans le cas des gouffres.

Le secteur de la **Dive du sud** (221 km²) ne contribue quant à lui qu'à hauteur de 15% des flux de nitrates, il s'agit du bassin versant hydrogéologique qui alimente le captage de la Corbelière par transferts souterrains. Ce secteur fait également partie de l'aire d'alimentation du captage de la Varenne (captage en eau superficielle dans le Clain et exploité par Grand Poitiers) par circulation superficielle de la Dive, affluent du Clain. Il a été identifié comme fortement contributeur en flux de nitrates pour le captage de la Varenne. En attendant la mise en œuvre du premier contrat Re-Sources 2022-2027 pour ce captage par Grand Poitiers, le SERTAD maintient des actions sur ce secteur dans le cadre du contrat 2020-2022. Le portage du programme Re-Sources sur ce secteur pourra être revu en 2022 en concertation avec les élus du territoire.

Le secteur de la **Prairie Mothaise** (491 ha en fond de vallée à la confluence de la Sèvre Niortaise et du Pamproux) était une zone prioritaire dans le contrat 2014-2018 et a ainsi fait l'objet de nombreuses actions et études. Cependant les dernières études concluent à de moindres capacités et potentiel d'épuration qu'espérés. Des actions pourront toutefois être poursuivies sur ce secteur.

Conditions de réussite

Rappelons qu'il existe de multiples facteurs externes influençant l'agriculture de ces bassins versants pour lesquelles les marges de manœuvre d'un contrat territorialisé sont faibles :

- Les cours mondiaux des intrants et productions agricoles ;
- La politique agricole commune (PAC) et ses déclinaisons nationales et régionales ;
- La réglementation générale.
- La demande des consommateurs (peut être une opportunité pour le développement de filières favorable à l'enjeu qualité de l'eau).

Les marges de manœuvre du contrat territorial volontariste pour la qualité de l'eau restent néanmoins réelles. L'atteinte des objectifs de la stratégie 2020-2025 repose sur la mobilisation et la cohérence des interventions des différents acteurs pour une vision intégrée de la ressource en eau :

- Chaque acteur doit prendre sa responsabilité dans l'atteinte des objectifs, l'implication de tous est indispensable (services de l'Etat par le biais du réglementaire notamment, collectivités locales, organismes professionnels agricoles, agriculteurs).
- Les démarches et programmes (en cours ou en élaboration) doivent contribuer à créer une dynamique locale, et même au-delà, sur les enjeux et leviers à développer pour la qualité de l'eau.
- Un portage politique à différents échelons (local, régional, ...) est indispensable.
- Pour l'élevage herbager particulièrement, une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (agriculteurs, OPA / filières, collectivités, services de l'Etat, ...) est obligatoire : en son absence les objectifs 2025 du contrat sur les surfaces en herbe ne pourront pas être atteints.

La plus-value du contrat territorial se trouve notamment dans le travail d'animation et de coordination important du SERTAD pour la mobilisation des différentes parties prenantes.

ANNEXES

Liste des documents de référence

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne ;
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Sèvre Niortaise Marais Poitevin – Arrêté interpréfectoral du 29 avril 2011 ;
- Evaluations des contrats territoriaux 2007-2011 – EPICES-SAFEGE ;
- Bilans techniques et financiers des contrats territoriaux 2014-2018 – Cellule d'animation du SERTAD ;
- Evaluations des contrats territoriaux 2014-2018 de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard – SCE ;
- Synthèse de l'évaluation des contrats territoriaux 2014-2018 de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard – SCE
- Comptes-rendus des groupes de travail organisés début mai 2019 réunissant 53 personnes (agriculteurs, structures agricoles, élus) sur trois sessions.

Annexe I : Masses d'eau concernées

Bassin versant de la Touche Poupard :

Masse d'eau	Etat des lieux DCE du bassin 2004	Sdage 2010-2015			Evaluation de l'état des eaux		Objectifs inscrits dans le Sdage 2022-2027					
	Cause(s) du risque(s)	Objectifs environnementaux			Année 2010-2011		Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
		Type d'objectif	Délai	Cause(s) du risque(s) justifiant le report en 2021 ou 2027	Classe d'état de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRGR1514 – Le Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de la Touche Poupard	Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Très Mauvais	Fort	OMS*	2027	Bon état	2021	OMS	2027
FRGL141 – Retenue de la Touche Poupard	Trophie	Ecologique	2021	Trophie	Bon	Faible	OMS	2027	Bon état	2021	OMS	2027

*OMS = Objectifs moins stricts

Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

Masse d'eau	Etat des lieux DCE du bassin 2004	Sdage 2010-2015			Evaluation de l'état des eaux		Objectifs inscrits dans le Sdage 2022-2027					
	Cause(s) du risque(s)	Objectifs environnementaux			Année 2010-2011		Etat écologique		Etat chimique		Etat global	
		Type d'objectif	Délai	Cause(s) du risque(s) justifiant le report en 2021 ou 2027	Classe d'état de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRGR0393a – La Dive de Couhé et ses affluents depuis la source jusqu'à Couhé	Nitrates Pesticides Morphologie	Ecologique	2027	Nitrates Pesticides Morphologie	Mauvais	Faible	OMS*	2027	Bon état	2021	OMS	2027
FRGR1829 – La Sèvre Niortaise et des affluents depuis la source jusqu'à Nanteuil	Nitrates Pesticides Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Bon	Faible	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
FRGR1851 – Le Magnerolles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	Pesticides Hydrologie	Ecologique	2015	-	Très Mauvais	Fort	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027
FRGR1468 – Le Puits d'Enfer et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	Macropoll. Pesticides Morphologie Hydrologie	Ecologique	2015	-	Moyen	Faible	OMS	2027	Bon état	2021	OMS	2027
FRGR0558 – La Sèvre Niortaise depuis Nanteuil jusqu'à la confluence avec le Chambon	Nitrates Pesticides Morphologie	Ecologique	2021	Morphologie	Moyen	Fort	OMS	2027	Bon état	2021	OMS	2027
FRG062 – Calcaires et marnes du Lias et du Dogger du bassin amont de la Sèvre Niortaise	Nitrates Pesticides Quantitatif	Chimique Quantitatif	2021	Nitrates Pesticides Quantitatif	Médiocre	/						

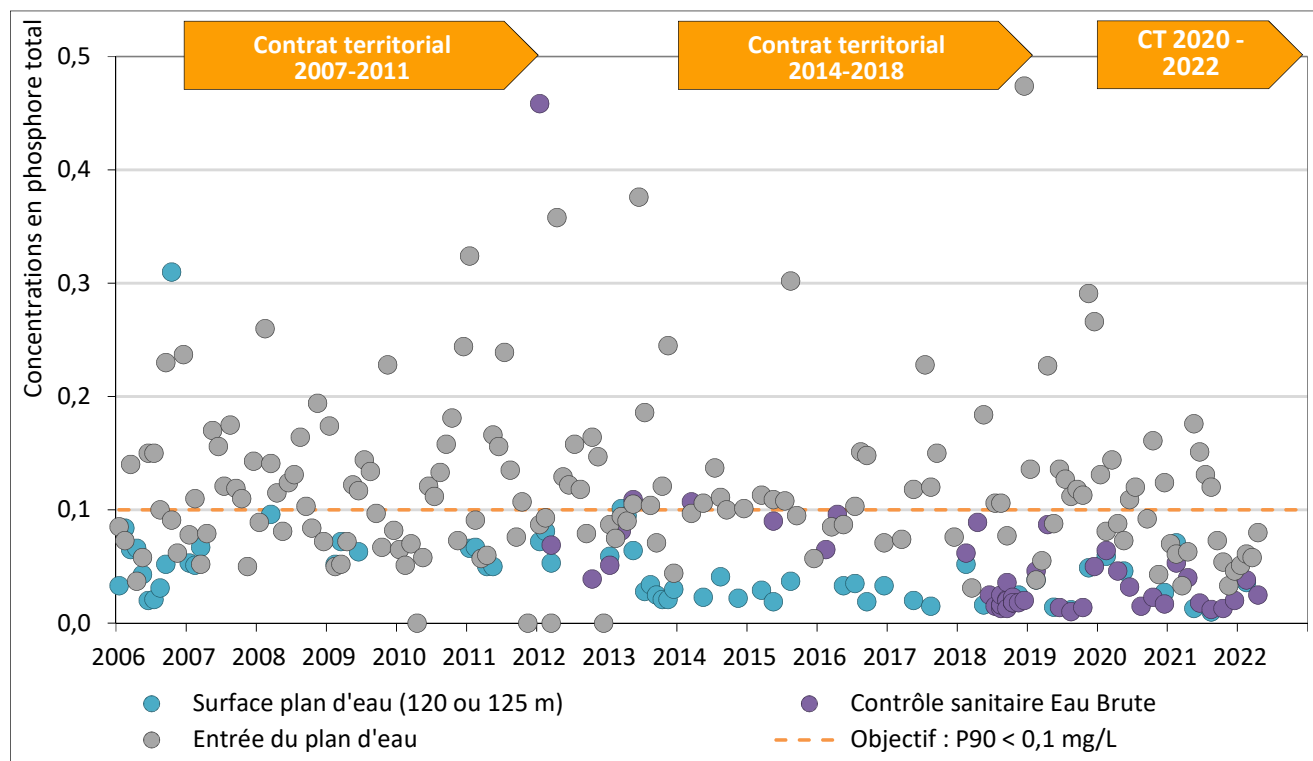
*OMS = Objectifs moins stricts

Annexe II : Graphiques qualité de l'eau

Bassin versant de la Touche Poupard :

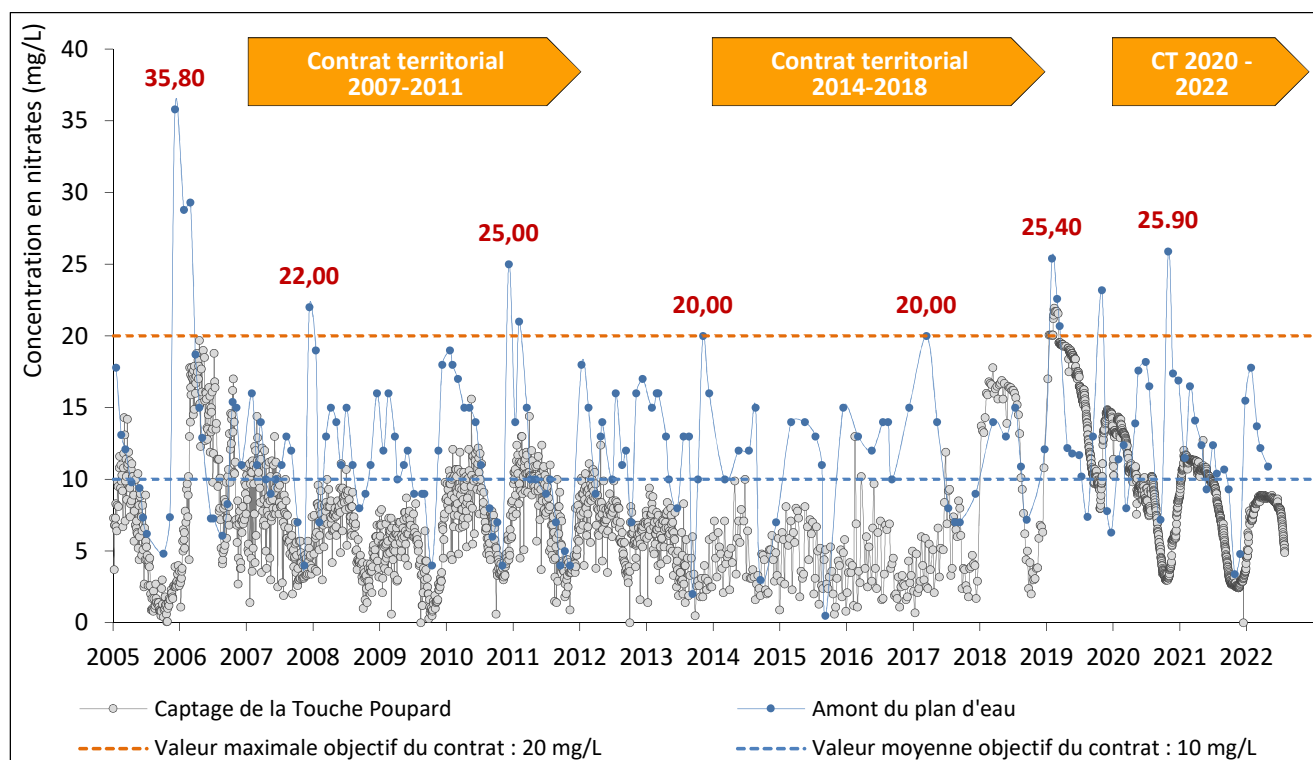
Concentration en phosphore au niveau du captage et en entrée du plan d'eau

Source : CAEDS/SPL TP + Contrôle sanitaire ARS + Conseil Départemental 79



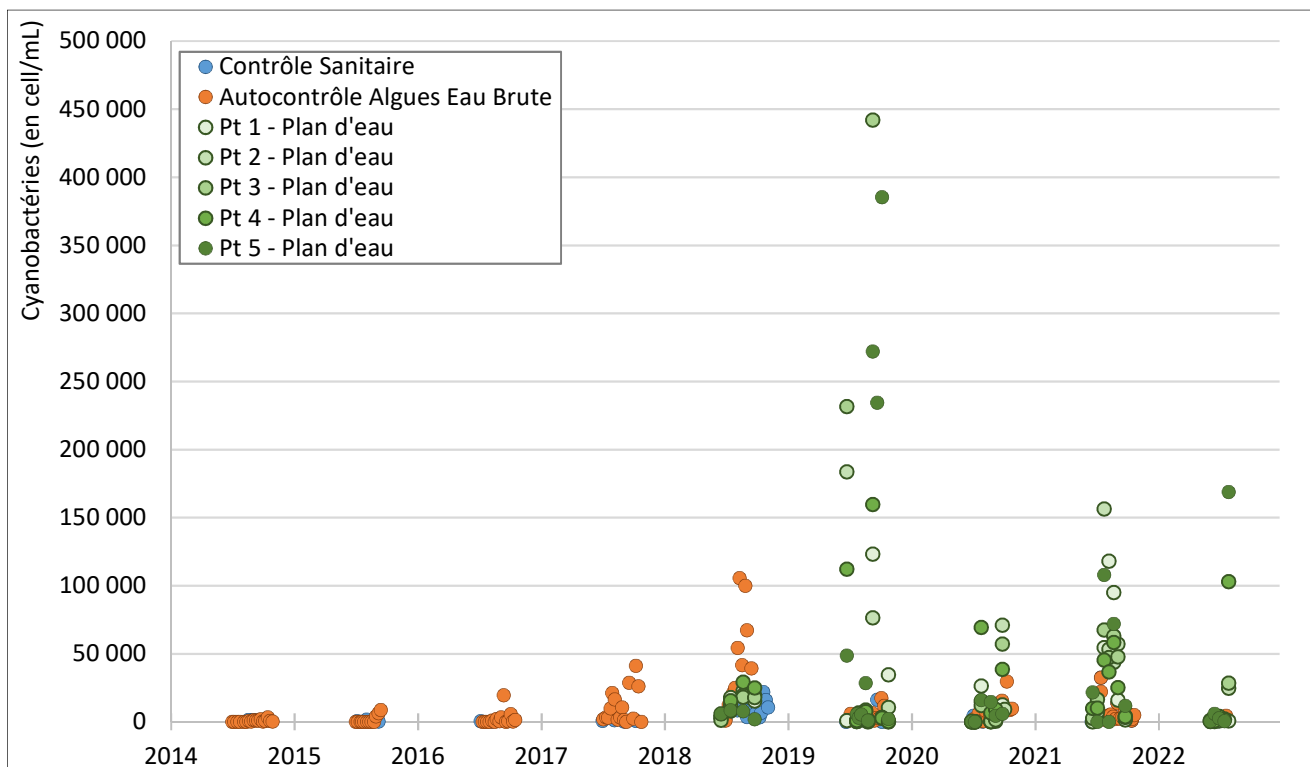
Concentration en nitrates au niveau du captage et en entrée du plan d'eau

Source : SERTAD Production + Conseil Départemental 79



Concentration cellulaire en cyanobactéries au niveau du captage

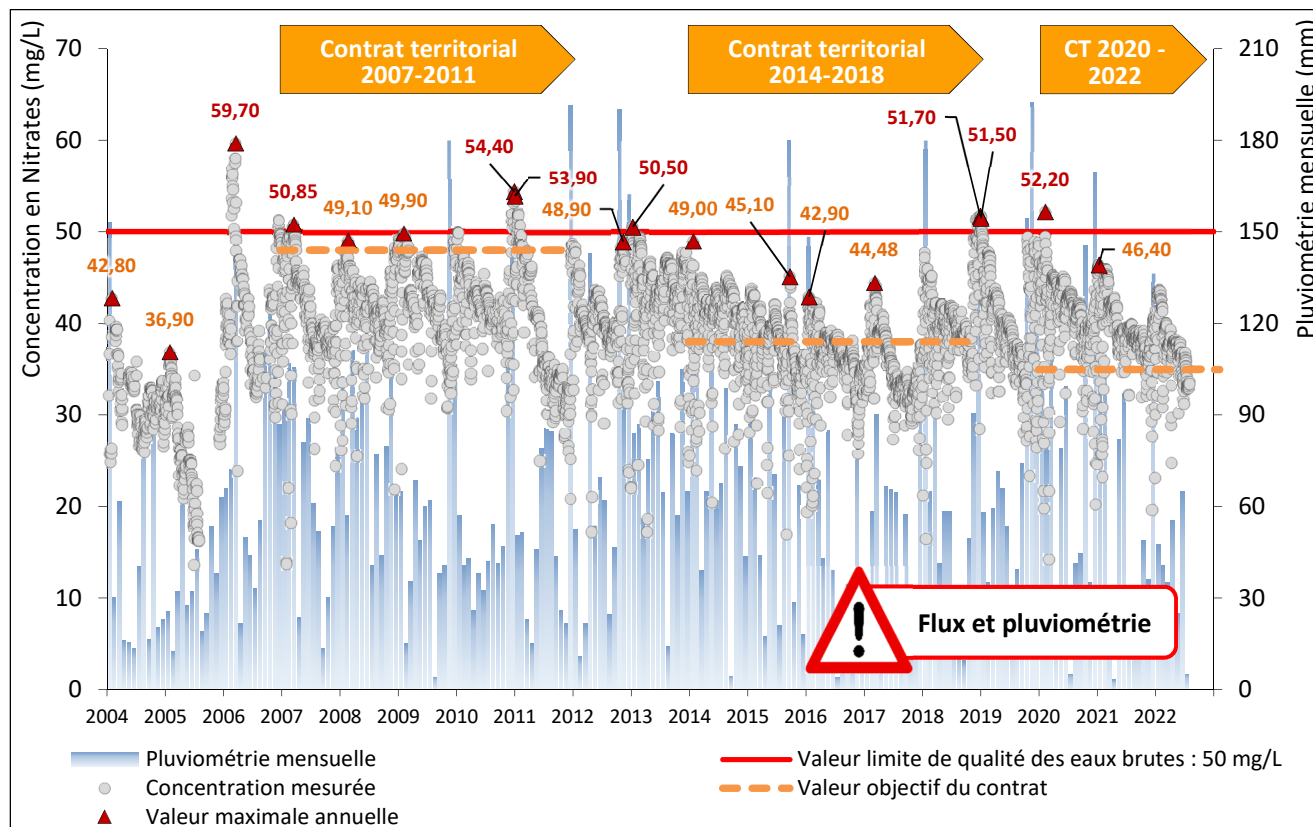
Source : SERTAD Production + Contrôle sanitaire ARS



Pour info, le suivi sur le plan d'eau (Points 1 à 5 à 1 mètre de profondeur) ne se fait que depuis 2018.

Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :**Concentration en nitrates au niveau du captage de la Corbelière**

Source : SPAEP de la Corbelière



Annexe III : Objectifs qualité de l'eau SAGE Sèvre Niortaise

Les bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard sont situés sur l'amont du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les objectifs qualité de l'eau de ce SAGE, adoptés par la CLE le 17 février 2011 et approuvés par arrêté interpréfectoral du 29 avril 2011, sont les suivants :

- Le paramètre nitrates en eaux superficielles est de 25 mg/L. Toutefois, en raison de l'important différentiel entre les niveaux observés à la date d'approbation du SAGE et l'objectif, l'échéancier fixé pour l'atteinte de cet objectif est le suivant :

Année	Nitrates (mg/L)
2015	40
2021	35
2027	25

Ces valeurs sont à respecter par 90% des mesures réalisées.

- Paramètre phytosanitaires

Chambon en amont de la Touche Poupard		Bassin Sèvre Niortaise en amont de Sni2	
Pesticides totaux (µg/L)	0.1*	Pesticides totaux (µg/L)	0.3* à 0.5**
	0.3**	Pesticides par molécules (µg/L)	0.1
*dans 80% des prélèvements		**dans 20% des prélèvements	

- Paramètre phosphore

Il n'y a pas d'objectif du SAGE sur l'amont du barrage de la Touche Poupard sur ce paramètre. Cependant des objectifs sont inscrits pour d'autres masses d'eau du SAGE :

	Phosphates (mg/L)	Phosphore total (mg/L)
Aval du barrage	0.3	0.1
Cours d'eau de 1 ^{ère} catégories	0.1	0.05

Ces valeurs sont à respecter par 90% des mesures réalisées.

A noter que le SAGE de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin va entrer en révision, les objectifs de qualité de l'eau pourraient être revus.

A noter que la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) demande à ce que « les Etats membres mettent en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir la détérioration de l'état de toutes les masses d'eau de surfaces ».

Annexe IV : Bilans des précédents contrats territoriaux

– Bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard

	Contenu du contrat initial et leviers mobilisés	Conclusions Bilans Evaluations (réalisées par des prestataires)
1 ^{er} CT (2007 – 2011)	Signataires : uniquement les financeurs. Pas de maîtrise d'ouvrage partagée.	
	Touche Poupard : Réduire la pression azotée : gestion des effluents (compostage, ...), gestion et conduite des prairies (bonne fertilisation et qualité fourragère), ... Réduire la pression pesticides : limiter les risques de pollutions accidentelles, optimiser l'utilisation de phytos, réduire l'usage des herbicides via les techniques alternatives, ...) Mesures transversales : maintien et valorisation des haies, diminuer les intrants des cultures autoconsommées, ...	Retour du territoire : Acteurs locaux ont conscience du caractère stratégique de la ressource. Perception positive des actions mais limitée aux MAET, compostage, gestion des prairies. Le SERTAD perçu est un acteur légitime dans la préservation de la qualité de l'eau et à intervenir sur l'agricole. Analyse de la dynamique : Mobilisation au départ puis essoufflement. « Résultats globalement positifs » au regard de l'engagement des agriculteurs dans les MAET, la bonne participation et les impacts sur les changements de pratiques en matière de fertilisation azotée. Et maintien des prairies » Mais risques de « céréalisation » du bassin versant avec érosion et augmentation des risques d'eutrophisation du plan d'eau (minéralisation, transferts)
	Sèvre Niortaise amont : Réduction de la pression azotée : CIPAN, gestion des effluents, raisonnement des apports sur cultures, ... Réduction de la pression pesticide : limiter les risques de pollutions ponctuels réglementation, réduire l'usage herbicides via l'optimisation des pratiques et les techniques alternatives, ... Mesures transversales : protéger les zones sensibles, limiter les pollutions via les gouffres, conserver au augmenter le linéaire de haies,	Retour du territoire : Pas de remise en cause de l'action ou de la légitimité du SERTAD. Connaissance plutôt limitée du contrat et des enjeux de la qualité de l'eau. Perception des acteurs plutôt positive des actions conduites. Essoufflement des actions perçues « trop standards ». « Effets directs » du contrat sont restés limités sur le volet agricole par rapport à d'autres facteurs (économiques, réglementaires, techniques, démarches individuelles...). Importants sur le volet collectivités (désherbage communal). Analyse de la dynamique : Mobilisation d'un très grand nombre d'acteurs mais dynamique générale limitée. Liens avec les acteurs professionnels agricoles assez variables. Peu de participation dans l'absolu (par rapport au nb important d'agriculteurs).
2 ^e CT (2014 – 2018)	Nouveaux outils/leviers mobilisés : accompagnements individuels, foncier, Recrutement d'un animateur agricole Signature des contrats par 19 partenaires et implication des OPA signataires comme maîtres d'ouvrage	
	Touche Poupard : Stratégie : Comment maintenir l'élevage herbager, et ainsi le bocage garant de la qualité de l'eau ? Maintenir les éléments du bocage pour limiter les risques de transferts vers la ressource en eau et renforcer l'épuration naturelle Réduire les pressions de pollutions Mieux connaître l'état de la qualité de l'eau.	Stratégie initiale pertinente qui a globalement été menée (soutenir et accompagner l'élevage herbager). Vision pas assez intégrée de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques Moindre mobilisation des agriculteurs que lors du précédent contrat (évolution MAEC, effet important des facteurs externes)
	Sèvre Niortaise amont : Mieux connaître les flux de polluants et leur transfert (étude de modélisation des fuites d'azote) Réduire la pression azotée et phytosanitaire : mise en place de systèmes à bas niveau	Stratégie initiale pertinente avec une accentuation mise à mi-parcours sur la modification de la couverture des sols Pas assez de prise en compte du volet « quantitatif » et une vision pas assez intégrée avec le volet milieux aquatiques Difficulté à mobiliser le secteur céréalier, notamment sur le bassin du Pamproux

d'intrants, réduction et amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires, ...
Limiter les risques de transferts et renforcer l'épuration naturelle : améliorer la couverture des sols en période à risque, protection des zones sensibles,...

Priorisation sur le Pamproux p
 Etude sur fuites d'azote : outil pédagogique intéressant. Justifie la poursuite du travail sur les couverts et l'intérêt de diversifier l'assolement

Conclusion Evaluation pour les deux bassins versants : Un accompagnement technique pertinent (complémentarité individuel / collectif) mais à adapter -> développer le volet économie, communiquer davantage sur les gains, à dissocier des MAEC ; ...

MAEC : approche système adaptée mais pas assez progressive et incitative

Aménagement foncier adapté sur la Touche poupard, moins pertinent sur la prairie mothaise

Communication insuffisante, une stratégie à mettre en place

Volet filières et valorisation économique trop absent

Une plus-value certaine de la maîtrise d'ouvrage partagée avec les OPA (moyen de massifier le nombre d'agriculteurs touchés par le contrat, ...).

Bonne mobilisation des OPA spécialisées élevage et des structures non commerciales, implication moyenne par ailleurs. Bonne mobilisation des autres acteurs.

Mobilisation limitée des agriculteurs, plus important pour les systèmes avec élevage.

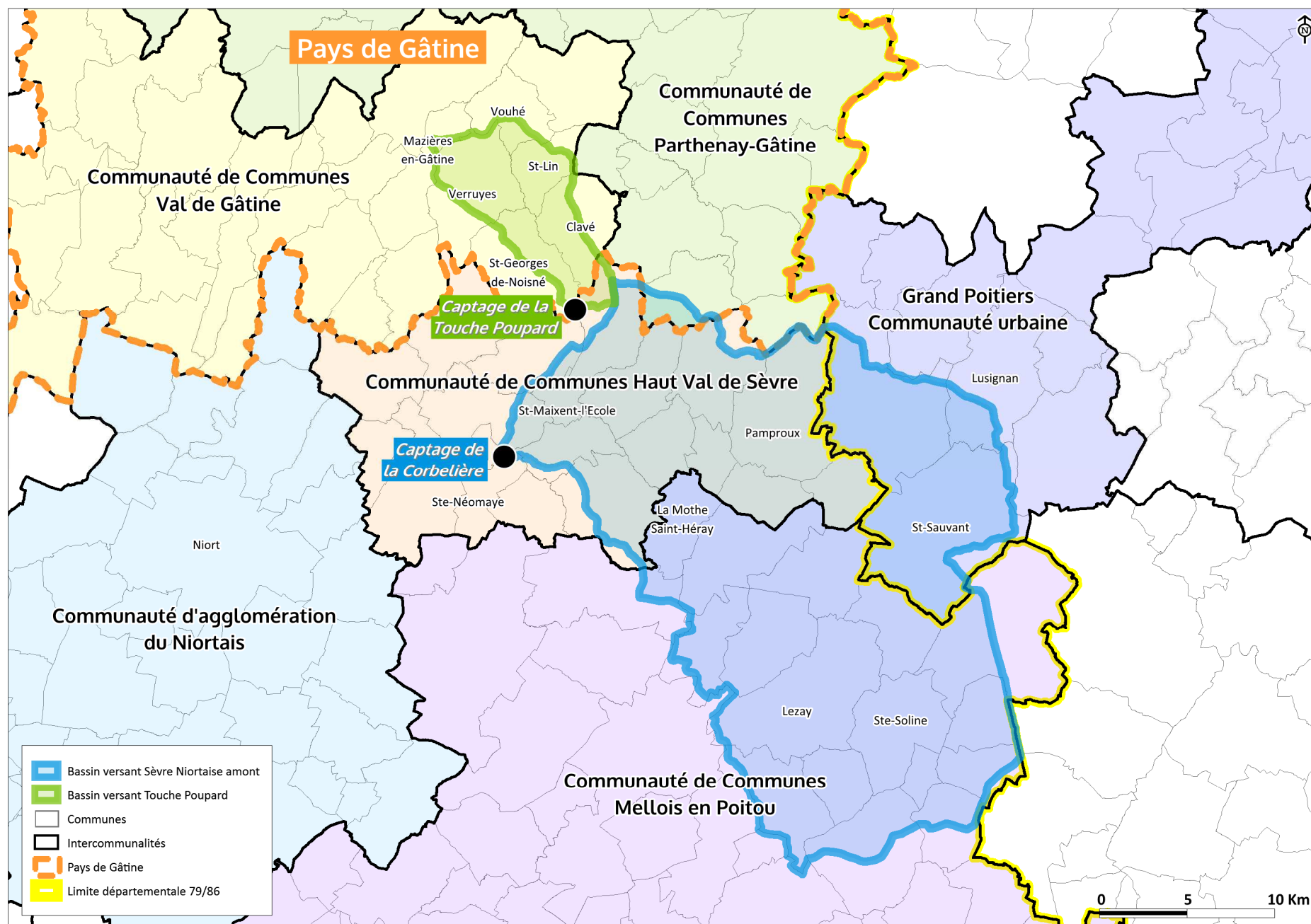
Annexe V : Cartes des politiques publiques et démarches présentes sur le territoire

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE

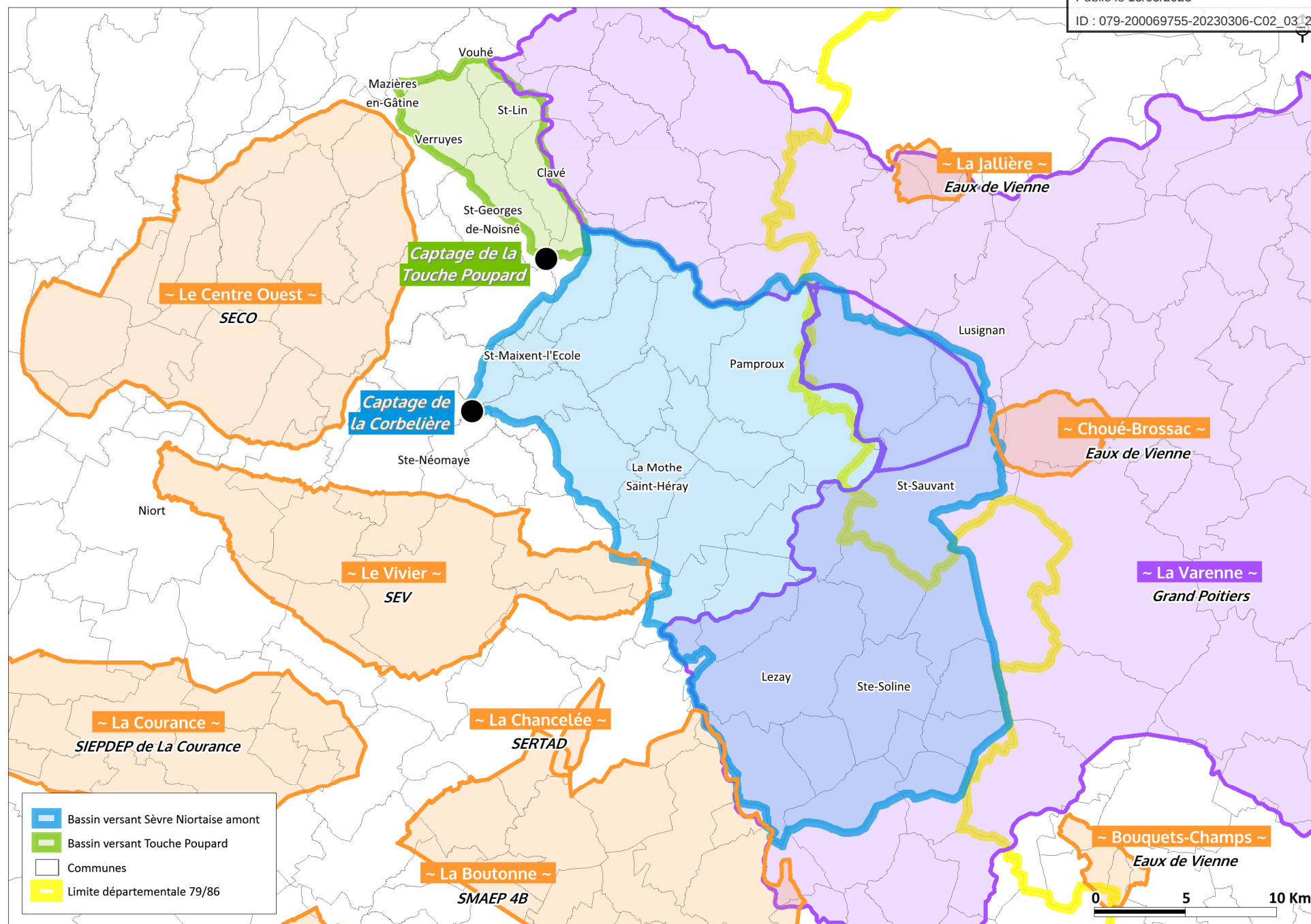


Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE



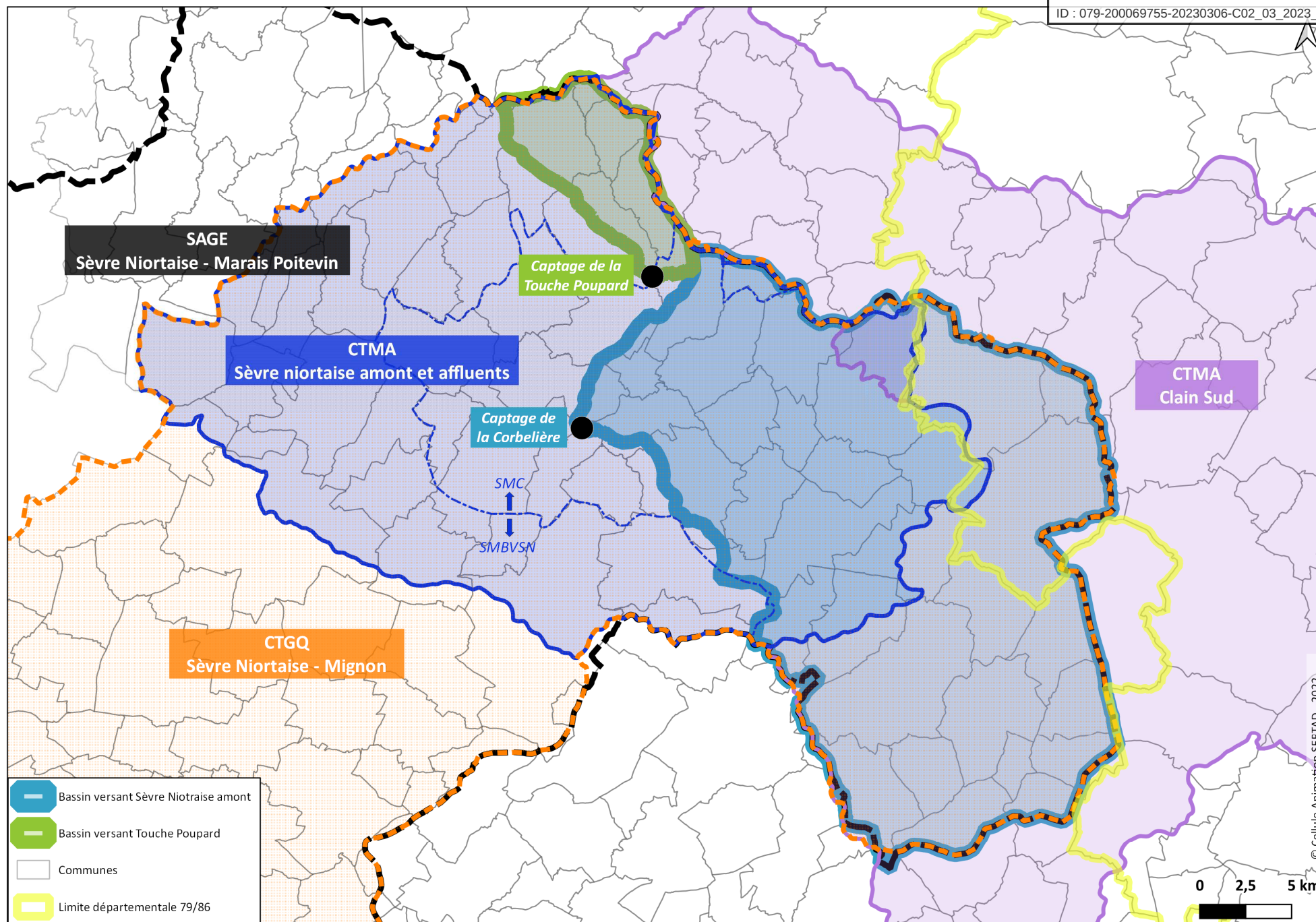
Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

S²LO

ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE



Annexe VI : Objectifs d'occupation du sol et de pression phytosanitaire à horizon 2025

Le tableau ci-dessous présente les objectifs associés à chacun des axes stratégiques présentés précédemment (à l'exception de l'axe transversal). Ces objectifs sont exprimés en termes d'occupation du sol ou de pression phytosanitaire, ils visent à définir un modèle agricole vers lequel tendre sur les bassins versants à l'issue du contrat territorial 2020-2025.

Axe stratégique	Type de donnée	Donnée	Source de la donnée	Etat actuel et tendances Point d'étape 2022	Objectif 2025	Objectif des politiques supra territoriales
N°1 : Augmenter les surfaces en herbe dans les élevages	Assolements	Surfaces en herbe	RPG	Touche Poupard : 63.1 % de la SAU Sèvre Niortaise amont : 22.6 % de la SAU Pamproux : 20.3 % de la SAU <i>(Source : RPG 2020)</i>	Déterminé à partir du max. historique depuis 2007 : TP : 69 % de la SAU (reconquête de 387 ha) SNA : 26 % de la SAU (reconquête de 2 146 ha) Pamproux : 23 % (reconquête de 538 ha)	RAS
N°2 : Augmenter la couverture du sol en interculture + Axe 4 : Diversifier les assolements et allonger les rotations	Couverture du sol en période à risque de lixiviation	- Taux de couverture des sols (période réglementaire et au-delà) - Biomasse moyenne du couvert	Traitement d'images satellites / radar → en recherche d'un outil opérationnel, aux résultats robustes	<i>Absence d'outil permettant le suivi du taux de couverture des sols sur les bassins versants</i>	TP, SNA et Pamproux : 70 % de la SAU des parcelles de cultures couverte efficacement pour réduire les pertes en période à risque. <i>Objectif à adapter une fois l'état initial connu.</i>	RAS

N°3 : Favoriser les techniques alternatives et changements de système	Surfaces en agriculture biologique	RPG / FRAB NA		TP : 8.1 % de la SAU SNA : 3 % de la SAU Pamproux : 4.2 % de la SAU Dynamique importante de conversion depuis 2017. (Source : RPG 2020)	TP : 15 % de la SAU SNA : 15 % de la SAU Pamproux : 15 % de la SAU	en 2022 - Objectifs régionaux FRAB : 10% en 2020 / 20% en 2027 - Objectif Néoterra (Région Nouvelle-Aquitaine) : 80 % d'exploitations en AB/HVE/équivalent en 2030
	Utilisation de produits phytosanitaires	Molécules et quantités utilisées	Base Nationale des ventes de produits phytosanitaires (BNV-D)	<u>Point d'étape (BNVD 2020) :</u> TP : diminution de 18,35 % / 13.7 % pour les herbicides SNA : augmentation de 0,8 % / 7.2 % pour les herbicides	TP, SNA et Pamproux : Diminution de l'utilisation de 50 % en 2025 par rapport à 2015 Ajout : - TP : arrêt de l'utilisation des herbicides au chlore (diminution de 75 % sur la BNVD) - SNA : diminution de l'utilisation des herbicides au chlore (diminution de 50 % sur la BNVD)	- Ecophyto II+ : Diminution d'utilisation de phytosanitaires de 25 % en 2020 et de 50 % en 2025 - Néoterra (Région Nouvelle-Aquitaine) : - Ambition de sortie des pesticides de synthèse en 2030. - Arrêter l'utilisation des substances CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) dès 2025
N°4 : Diversifier les assolements, allonger les rotations	Assolements	Surfaces en cultures de diversification	RPG 79 et 86 Outil RPG Explorer	<u>Point d'étape (RPG 2020) :</u> Sèvre niortaise amont : part de la sole en tournesol de 13,9 % = augmentation de 3,9 points par rapport à la moyenne sur 2014-2017. Pamproux : part de la sole en tournesol de 12 % = augmentation de 5 points par rapport à la moyenne sur 2014-2017. Sèvre niortaise amont : blé, orge, maïs, colza : 22 564 ha soit	- Maintien voire développement du tournesol sur la Sèvre Niortaise amont et le Pamproux. - Diminution de la part des 4 cultures principales (blé, orge, maïs, colza) dans la surface totale cultivée sur SNA et le Pamproux	Le plan protéines régional (en cours de construction) vise le développement de la production d'oléoprotéagineux et de légumineuses fourragères.

				66 % de la SAU en cultures = diminution de 6 points par rapport à 2017. Pamproux : blé, orge, maïs, colza : 7 416 ha soit 70 % de la SAU en cultures = diminution de 8 points par rapport à 2017. Absence d'outil permettant de faire un point d'étape (RPG Explorer)	- Allongement en moyenne des rotations sur SNA et le Pamproux Ajout de : - 100% des agriculteurs de la Sèvre Niortaise amont sensibilisés - 100 % des OPA et EPCI partenaires sensibilisés	
N°5 : Protection des zones sensibles	Protection des gouffres et dolines	Nb de gouffres protégés sur la Sèvre Niortaise amont ha de dolines protégés			Sensibiliser, aux risques des formes karstiques pour la qualité de l'eau, 100% des propriétaires et exploitants de gouffres et dolines. Protéger au moins 5 gouffres prioritaires Acquisition de 100 ha en vue de la protection des gouffres – à préciser selon étude	RAS
	Acquisitions foncière en zones sensibles et pour une gestion adaptée (BRCE)	ha de zones sensibles protégées			Touche Poupard : acquisition de 100 ha (dont réserve foncière en vue d'échanges)	RAS

Nom de l'axe stratégique	Annexe VII : Description des leviers d'action	Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Publié le 15/03/2023 ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE	
Axe 1 Développer les surfaces en herbe dans les élevages	Améliorer la rentabilité des élevages herbagers Améliorer l'autonomie globale notamment alimentaire et favoriser les surfaces en herbe Améliorer la valeur ajoutée des productions des exploitations d'élevage herbager Mettre en avant les intérêts pour la qualité de l'eau, rendre l'élevage herbager attractif Optimiser le parcellaire agricole pour améliorer l'outil de travail des éleveurs (faciliter le pâturage,..) et maintenir le maillage bocager	+++	+++
Axe 2 Augmenter la couverture du sol en intercultures	Développer les intercultures courtes Amplifier le travail sur les intercultures longues Valoriser l'intérêt des intercultures (autonomie fourragère / cultures intermédiaires à vocation énergétique / indicateurs économiques)	+++	+++
Axe 3 Favoriser les techniques alternatives et changements de système	Développer les cultures associées, les plantes compagnes, l'agriculture de conservation (couverture permanente des sols, semis direct sous couvert) dans un contexte de future interdiction du glyphosate	++	++
	Développer l'agriculture biologique Développer le désherbage mécanique Travailler en lien avec les groupes 30 000 et Dephy du territoire (Plan national Ecophyto)	++	++
	Développer les productions sous cahiers des charges / labels (sous réserve d'intérêt pour la qualité de l'eau) pour inciter à de bonnes pratiques valorisées économiquement	+	+
	Etre réactif si une molécule particulière pose problème pour la production d'eau potable	+++	+++
Axe 4 Diversifier les assolements, allonger les rotations	Développer les cultures de diversification (sous réserve d'intérêt pour la qualité de l'eau), en priorité les légumineuses fourragères et les cultures à biomasse Travailler à l'échelle de la rotation		++
Axe 5 Protéger les zones sensibles	Protéger les gouffres dont 5 prioritaires		+++
	Acquérir des zones sensibles et s'assurer d'une gestion adaptée aux enjeux de qualité d'eau	++	++
	Maintenir, protéger et développer les zones tampons	++	++
	Protéger les milieux aquatiques (Contrats territoriaux Milieux aquatiques)	+++	+++
Axe transversal	Mettre en œuvre une stratégie de communication à destination des différents acteurs et des habitants Animation générale et agricole : travailler à une gestion intégrée de la ressource en eau, établir des synergies avec l'ensemble des démarches et politiques des territoires Renseigner et suivre des indicateurs de la mise en œuvre du contrat territorial	+++	
Outils à déployer dans les différents axes Diagnostics d'exploitations individuels / Accompagnements individuels Groupes d'échanges technico-économiques Mise à disposition de matériels Etudes (opportunités de filières, ...) Essais / Expérimentation Diffusion de résultats (références économiques, ...) Journées techniques / Formation Communication / Sensibilisation ...			

Annexe VIII : Stratégie foncière 2020-2025

Cf. document « Stratégie foncière 2020-2025 »

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023



ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE